

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absents excusés :

Convocation et affichage : 26/02/2026

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – CHOIX DU PRESTATATAIRE

Monsieur le Maire informe que la vérification annuelle des installations électriques des établissements recevant du public est obligatoire et doit être renouvelée chaque année.

Il a contacté deux entreprises.

L'entreprise APAVE propose une offre plus détaillée pour un prix un peu inférieur à l'autre entreprise.

Ce contrat peut être renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- approuve le principe de vérification annuelle des installations électriques des établissements recevant du public ;
- choisit l'entreprise APAVE et valide le devis d'un montant de 1230.27 €HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 12 mars 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

